

# Mr. Lansade, toujours victime des autres mais jamais responsable de lui-même !

Didier Monnin

## Golfe de Saint-Tropez

var-matin  
Mardi 5 mars 2019

3

# Policiers cogolinois : le maire crie au procès politique

**Cogolin** Marc-Etienne Lansade confirme l'affectation à la vidéoprotection des deux policiers condamnés en première instance pour excès de zèle. Il s'insurge contre la sévérité des juges

**F**âché. Outré. Tel est Marc-Etienne Lansade, maire de la commune, lorsqu'on lui demande si, réellement, il va affecter au service de vidéoprotection les deux policiers de sa commune, condamnés pour excès de zèle en première instance, au début du mois de février, et si compte tenu des motifs qui leur ont valu la condamnation (même si elle est encore provisoire puisqu'ils ont fait appel), cette décision est de bonne politique vis-à-vis de la population ?

La décision a été annoncée lors du dernier conseil municipal, suite à une question orale en fin de conseil municipal posée par l'opposant Anthony Giraud, qui souhaitait justement avoir des éclaircissements sur l'avenir professionnel des deux employés municipaux.

En effet, la condamnation en première instance, ordonne quatre mois de prison avec sursis et deux ans d'interdiction professionnelle de toute activité de sécurité.

### Affectation maintenue sauf si...

Anthony Giraud demandait donc si les deux policiers allaient être licenciés, puisqu'ils ne pouvaient plus exercer les fonctions pour lesquelles ils avaient été embauchés.

C'est là que Marc-Etienne Lansade avait annoncé qu'ils seraient affectés à la vidéoprotection.

Une annonce qui avait fait bondir Anthony Giraud, au motif que pour assurer ce service, il fallait être assermenté, ce qui n'était plus le cas des deux hommes.

C'est là que le maire avait rappelé que les deux prévenus avaient fait



Les policiers condamnés, recasés à la vidéosurveillance : le procédé étonne.

(Photodoc V.-m.)

appel du jugement et que de ce fait, leur situation était en suspens.

Joint par nos soins, hier, le premier magistrat reste sur ses positions, quasiment le couteau entre les dents.

Il confirme la mutation des deux policiers à la vidéosurveillance et s'indigne de ce que ce soit à trouver à redire :

« Cette affectation est maintenue et elle le restera sauf si le Procureur de la République ou la préfecture y trouvaient à redire pour des motifs légaux. La question est de savoir si le fait qu'ils aient interjeté appel de leur condamnation autorise ces postes ou non. (N.D.L.R. : l'appel

est normalement suspensif de la condamnation).

### Un procès politique ?

« De toute façon, enchaîne le premier magistrat très remonté, il y a deux poids deux mesures. Dans une autre commune du Golfe, un policier a été condamné pour des faits beaucoup plus graves et il est toujours en fonction. Nous sommes victimes d'un procès politique. Même si ces policiers ont eu un comportement un peu zélé, il y a une inégalité de traitement entre des policiers municipaux qui font leur travail et la racaille contre laquelle nous luttons tous les jours et que nous n'arrivons pas à endi-

guer. Et je dois dire qu'à titre personnel, je suis outré par la décision de justice qui les frappe. »

Et à la question de savoir si affecter à la vidéosurveillance deux hommes qui ont été condamnés, notamment pour avoir filmé leurs interventions (ce qui est interdit depuis juin dernier), est bien judiciaire comme message envoyé à la population, Marc-Etienne Lansade est net : « Dans la mesure où les policiers ne sont pas en contact avec la population, que les images parlent d'elles-mêmes et qu'ils diligentent d'autres policiers qu'eux-mêmes pour intervenir, je ne vois pas où est le problème. »

P. LEU

### Le rappel des faits

**Le 12 mai 2018**, un couple qui promenait son chien, un molosse pour lequel il faut avoir divers documents administratifs, avait été retenu plus d'une heure par Eric, 41 ans et Jean-Marc, 52 ans, tous deux membres de la brigade de nuit de la police municipale. Bien que tous les documents aient été présentés, les deux policiers avaient mis en doute la parole de la propriétaire, jusqu'à appeler l'éleveur qui avait vendu le chien et ce à plus de 23 h 30. L'intervention avait été filmée par les policiers avec une caméra poitrine.

**Le 22 août dernier**, les deux policiers avaient encore effectué un contrôle des plus approfondis sur deux jeunes automobilistes, dont la vitesse aurait été excessive et les moteurs trop bruyants. Là encore, la scène avait été filmée, alors que depuis le mois de juin c'était devenu interdit, mais de surcroît, l'un des deux automobilistes avait été grévé de cinq contraventions. Informé, le père du jeune homme, lui-même garagiste à Cogolin et en charge de la fourrière municipale, avait appelé le jour du contrôle les gendarmes pour contester les conditions de l'intervention. Des plaintes avaient été portées. Les deux policiers s'étaient vus retirer leur habilitation par le parquet de Draguignan en attendant leur procès qui a eu lieu début février dernier.

P. P.